

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 19h dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 novembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Présents :** BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Étaient absents excusés :** M. BOISSET Philippe a donné pouvoir à M. BOISSET André - Mme LATIL Jessica a donné pouvoir à M. BOISSET Vincent - M. LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à Mme MESTRE Françoise

**Quorum :** 6

**Secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mr Jérôme BERTHALON est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

### **Point n° 1 - Création de 2 postes - Activités Pleine Nature**

Le Conseil Municipal Approuve 5 pour - 4 abstentions (BOISSET André, BOISSET Philippe, LEJEUNE Laurent et MESTRE Françoise) la création de 2 postes Activités Pleine Nature et ainsi la modification du tableau des effectifs.

*La modèle papier envoyé aux Membres du Conseil Municipal portait sur un poste prévu pour un temps complet. Il a été décidé de créer 2 postes et ainsi 2 emplois à temps non-complet.*

*Monsieur André BOISSET s'interroge sur la capacité budgétaire pour supporter les frais engendrés par ces créations. Monsieur le Maire rappelle que la saison d'hiver créera des recettes.*

### ***Point n° 2 - Tarifs accès Cascade de Glace***

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** les tarifs d'accès à la Cascade de Glace

*Les élus modifient certains tarifs proposés sur la version envoyée aux membres du Conseil Municipal de la façon suivante :*

- *PASS'INITIATION Junior : 40 € au lieu de 45€*
- *ABONNEMENT SAISON adulte : 95€ au lieu de 75€*
- *ABONNEMENT SAISON adulte tarif réduit : 60€ au lieu de 50€*

### ***Point n° 3 - Subvention exceptionnelle du budget Principal au budget Camping***

Suite aux travaux indispensables de rénovation effectués au Camping des Allouvières, et face aux manques de crédits à la section de fonctionnement, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal que le budget Principal prenne en charge le déficit lié aux amortissements d'un montant de 5 199.07 €

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la subvention du budget Principal au Budget Camping

### ***Point n° 4 - Décision modificative n° 3 - Budget Principal***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la décision modificative n°3 du budget Principal

*Suite à une erreur de saisie sur la version envoyée aux Membres du Conseil Municipal, il convient de remplacer la Recette d'Investissement 040-2804182 de 1954.90€ par 769.23€.*

### ***Point n° 5 - Décision modificative n° 2 - Budget Camping***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la décision modificative n°2 du budget Camping

### ***Point n° 6 - Décision Modificative n° 2 - Budget Eau Potable***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la décision modificative n°2 du budget Eau Potable

### ***Point n° 7 - Désignation d'un correspondant intempérie - ENEDIS***

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la nomination de Monsieur Eric SEGOND correspondant intempérie ENEDIS

**Point n° 8 - Désignation d'un représentant de la Commune de Freissinières au Comité des partenaires pour la mobilité - Communauté de Communes du Pays des Ecrins**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la nomination de Monsieur Vincent BOISSET titulaire et Monsieur Jérôme BERTHALON suppléant pour représenter la commune au comité des partenaires pour la mobilité.

**Point n° 9 - Cession Commune / Christophe SABATER - complément**

Le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la vente de la parcelle nouvellement numérotée dans la délibération n°2022-67 à Monsieur Christophe SABATER au prix de 15€ le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire clôt la séance.

**Le secrétaire de séance**  
**Jérôme BERTHALON**



**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

